

28 juin 2013 - n° 12
130042

DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2013

La Dotation de Développement Urbain (DDU) a été créée par l'article 172 de la loi de finances de 2009 au bénéfice de villes particulièrement défavorisées, pour compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la DSU, afin d'apporter un soutien aux quartiers dits prioritaires.

VU la circulaire NOR : INTB1309210C du 23 avril 2013 relative à la Dotation de Développement Urbain (DDU) pour 2013,

Pour la 5ème année consécutive la Ville de Saint-Dié-des-Vosges est éligible à la DDU en 2013. Un montant de 330 000 € lui a été attribué. Prioritairement, la DDU peut intervenir pour développer des équipements ou des actions dans le domaine social ou dans ceux de l'emploi, de la sécurité, de la santé et de l'éducation.

La Ville souhaite réaliser les travaux suivants :

Groupe scolaire Vincent Auriol – rénovation du bâtiment (en complément des travaux inscrits en DDU 2012 qui interviendront courant de l'été 2013).

- Montant des travaux :.....403 800 € HT
- DDU :.....323 040 € HT
- Part Ville :.....80 760 € HT

Bâtiment Louise Michel à l'Orme – rénovation d'une salle d'activités

- Montant des travaux :.....8 700 € HT
- DDU :.....6 960 € HT
- Part Ville :.....1 740 € HT

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les opérations proposées ci-dessus ainsi que leurs plans de financement ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'État, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme

Le Maire,



Christian PIERRET
Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 28 juin 2013

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations..... 3

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.
